

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre 2018, à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 17, présents: 12, votants : 13

Convocation : Date : 27 septembre 2018 Transmise le : 28 septembre 2018

Présents : Mmes Muriel BAR, Claire MATTHEY, Julia LAHURE, Pascale HEPP, Badia CHALEL, Mireille GARIN LAUREL

MM. Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascal BURGAT, Laurent CHIORINO, Alexis ROUX, Bruno VINARDI,

Excusés :

Mmes. Céline GOLDMAN, Caroline LEBRIGAND, Elodie BAZIN,

MM. Stéphane BOUVARD

Mme Claudine GRIMM-DESCOMBES a donné procuration à Mme Mireille GARIN LAUREL

Secrétaire de séance : Badia CHALEL

2018/32 FIXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement en raison des contraintes liées à l'exercice des emplois.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement de fonction constitue un avantage en nature qui est la contrepartie de contraintes particulières de service listées ci-dessous :

. Les contraintes d'emploi du temps, de présence sur place pour effectuer les missions de surveillance des bâtiments et équipements communaux de jour comme de nuit,

. Considérant que la fonction de gardien demande l'attribution d'un logement de fonction, que c'est le seul moyen d'assurer la continuité du service ou de répondre aux besoins d'urgence liée à l'exercice ses fonctions.

. Considérant qu'en période hivernale et pour des raisons de sécurité les agents techniques qui sont sollicités pour le déneigement ne peuvent pas accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un arrêté municipal viendra définir pour chaque agent concerné la localisation, la superficie des locaux mis à disposition, le nombre et la qualité des personnes à charge qui occuperont le logement. Il précise également que toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation et taxes...) sont acquittées par l'agent.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre modifiée et notamment son article 21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.2124-64 et suivants

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe ainsi qu'il suit la liste des emplois communaux de la commune de Monnetier-Mornex pour lesquels un logement de fonction peut être attribué :

Logements de Fonction par nécessité absolue de service, à titre gratuite en application de l'article R2124-65 du code général de la propriété des personnes publiques.

<u>Les emplois</u>	<u>Gardien école Pont du Loup</u>	174 Ecole du Pont du loup 74560 Monnetier-Mornex
	<u>Gardien Maison médicale et la chapelle</u>	275 rue de la Marjolaine 74560 Monnetier-Mornex
	<u>Gradien Maison des associations et le Hangar Technique</u>	57 route des trois lacs 74560 Monnetier-Mornex

<u>Types de logements</u>	<u>T4</u>	174 Ecole du Pont du loup 74560 Monnetier-Mornex
	<u>T4</u>	275 rue de la Marjolaine 74560 Monnetier-Mornex
	<u>T2</u>	57 route des trois lacs 74560 Monnetier-Mornex

2018/33 OUVERTURES DE CREDITS BUDGETAIRES (OPERATIONS D'ORDRE) POUR INTEGRATION DES TRAVAUX DU SYANE (PROGRAMME 2011 – COMPLEMENT RD 15) ET TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MARJOLAINE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des faits suivants :

Mme la Comptable de Reignier a constaté que les écritures comptables pour intégration dans le patrimoine communal des travaux d'enfouissement de réseaux d'éclairage public effectués par le Syane dans le cadre de la « Requalification RD15 - Tranche ferme » et « Programme 2011 – Complément RD15 » ainsi que des « Travaux d'éclairage public Rue de la Marjolaine » n'avaient pas toutes été passées lors des décomptes définitifs.

Afin de mettre à jour l'état du patrimoine communal, elle demande à la Commune de régulariser cette situation et de procéder aux ouvertures de crédits budgétaires (opérations d'ordre) correspondantes.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux ouvertures de crédits budgétaires (opérations d'ordre) suivantes :

DI (041)	« Opérations patrimoniales » - (21538)	256 054.02 €
RI (041)	« Opérations patrimoniales » - (13258)	99344.64 €
RI (041)	« Opérations patrimoniales » - (168758)	156 709.38 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits budgétaires (opérations d'ordre) comme suit :

DI (041)	« Opérations patrimoniales » - (21538)	256 054.02 €
RI (041)	« Opérations patrimoniales »- (13258)	99344.64 €
RI (041)	« Opérations patrimoniales » - (168758)	156 709.38 €

2018/34 DESIGNATION D'ELUS MEMBRES DU COPIL DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DE L'ARVE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif Natura 2000 de la Vallée de l'Arve, porté par le SM3A, l'arrêté préfectoral n° 2014-293-0010 indique que chaque commune et intercommunalité siégeant au comité de pilotage doivent avoir désigné un représentant élu titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un(e) élu(e) ne peut être désigné qu'une seule fois et représenter qu'une seule structure.

.Mme Claire Matthey et M. Alexis Roux se sont présentés devant l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, a désigné Mme Claire MATTHEY représentante titulaire et M.Alexis Roux représentant suppléant pour représenter la commune de Monnetier-Mornex

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2014/24 du 28 mars 2014 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4: « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

DEVIS - CONTRATS		
Date	Entreprise - Objet travaux ou achats	Montant TTC
07/08/2018	WESCO. CERISAY (79). Mobilier périscolaire école de Monnetier.	1 302,82 €
29/08/2018	GAL. PERS JUSSY. Transport cantine	150,00€ / jour
13/09/2018	BOGEY. BONNEVILLE. Remplacement embrayage ISUZU.	2 507,24 €

20/09/2018	3D OUEST. LANNION (22). Logiciel de gestion du courrier.	1 368,00 €
25/09/2018	VINARDI. ESSERTS. Remplacement d'une partie d'un collecteur d'eaux pluviales chemin de la vie d'Arve	16 912,80 €

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX		
Date	Entreprise - Objet marché	Montant TTC
23/05/2018	Avenant n° 1 au marché de travaux de rénovation énergétique de l'école de Monnetier : lot 7 : climatisation, ventilation, chauffage . Travaux en plus-value.	594,00 €